Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAE 197 - SG Subvention de fonctionnement (350.000 euros) et convention avec l'association Les Canaux (19e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 4 août 2017 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Les Canaux (19e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Les Canaux.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 350.000 euros est attribuée à l'association Les Canaux sise 6, quai de la Seine (19e) (N°SIMPA 188568, n° dossier 2018_02685 et 2018_07434), au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2018 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO